

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2014

Présents : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER et Pierre JEANSELME.

Excusés : Marylène SERRAT, Pierre POLESELLO, Patrick PILARSKI, Fabrice RENCUREL
Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Il liste les points à l'ordre du jour et demande l'accord du Conseil pour rajouter à l'ordre du jour le renouvellement de la certification PEFC et la consultation pour l'approvisionnement de la chaufferie en bois déchiqueté.

Accord à l'unanimité

Puis donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Acquisition forêt

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAFER met en vente 7 ha 78 a 74 ca de bois situés sur la commune de Rencurel à "Lurias", "Gondrants" et "Dessous la roche". Ces parcelles appartiennent à l'association des Paralysés de France, legs de monsieur Idelon. Le notaire en charge de l'affaire est maître WUTHRICH, notaire à Rives qui a reçu la succession.

Ces parcelles sont mises en vente au prix de 4 800 euros hors frais de notaire et hors frais de la SAFER d'un montant d'environ 650 €.

Monsieur le Maire indique que ces parcelles jouxtent la forêt communale et montre le plan cadastral.

Monsieur le maire indique que le Territoire ne subventionne plus l'achat de forêt mais propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter ces parcelles.

Monsieur le maire donne lecture pour information d'un mail de Bernard Perrin du 8 septembre 2014

« Pour votre information M Lattard, et celle de la commune de Rencurel, la Caisse d'Épargne des Alpes (siège à LYON) vient de nous informer de son souhait de vendre la forêt de la Haute Valette située sur le territoire communal de Rencurel dont elle est propriétaire.

Elle nous demande de réaliser une estimation de sa valeur et apparemment, cette transaction semble urgente pour eux. »

2. Adhésion PEFC

Monsieur le maire indique que notre certification PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) de la forêt communale se termine le 31/12/2014. Cette certification d'une durée de 5 ans garantit la gestion durable de la forêt communale et une vente à un meilleur prix des coupes de bois. La surface de forêt certifiée représente 288,49 ha.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion PEFC pour 5 ans.

3. Assainissement eau potable La Lauze Feuilletière

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de Feuilletière.

Il indique que les accords pour le collecteur principal ont été obtenus et que les conventions sur le domaine privé ne sont pas toutes rédigées.

4. Dégâts d'orage

Monsieur Michel Eymard indique que suite à une information obtenue par la CCBI il est possible de déposer un dossier DETR pour les dégâts d'orage.

De plus pour la conférence Territoriale du mois d'octobre nous devons déposer une demande de subvention au titre des grosses réparations de voirie. Il donne lecture de la proposition de travaux effectuée par Christian Bordel de la DDT.

Il fait un état des routes touchées par ces dégâts :

Route de Touron : Bord de route avec enrochement et drain : travaux effectués

Barbière : 40 000 € HT

Pourrois : 13 400 € HT

Diverses voies communales : 6 680€ HT

Soit un total de 60 080 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général d'un montant de 60 080 €.

5. Consultation approvisionnement bois déchiqueté

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lancer une consultation pour l'approvisionnement de la chaufferie en bois déchiqueté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une consultation pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie au Col de Romeyère.

DIVERS

Agence postale : remplacement 15 au 18 septembre par Mélanie Zanella

Prochain conseil : 3 octobre 2014 à 19h30